



ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

COMPTE RENDU N° 53 *(Application de l'article 46 du Règlement)*

Jeudi 11 mai 2006
(Séance de 14 heures 30)

Présidence de M. Patrick Ollier, Président

SOMMAIRE

	pages
– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi adopté par le Sénat, sur l'eau et les milieux aquatiques (n° 2276 2 ^e rectifié) – <i>(M. André Flajolet, rapporteur)</i>	2

Statuant en application de l'article 88 du Règlement, la Commission a examiné sur le rapport de **M. André Flajolet**, les **amendements** au projet de loi, adopté par le Sénat, sur **l'eau et les milieux aquatiques (n° 2276, 2^e rectifié)**.

TITRE I^{ER}

PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

CHAPITRE 1^{ER} : Milieux aquatiques

Avant l'article 1^{er}

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 371 présenté par M. Jean Launay et l'amendement n° 856 de M. Yves Cochet.

Article 1^{er} : *Habilitation de Voies navigables de France à prescrire ou exécuter des travaux sur son domaine*

Conformément à l'avis de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 430 rectifié de M. Jean Launay puis *accepté* l'amendement n° 11 du Gouvernement.

Après l'article 1^{er}

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* les amendements n^{os} 428, 548, 433, 434 et 429 présentés par M. Jean Launay.

Article 2 : *Modifications apportées aux autorisations des installations ayant un impact sur l'eau*

Conformément à l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 950 présenté par M. André Santini et l'amendement n° 857 de M. Yves Cochet visant à la suppression de cet article. Suivant l'avis de son rapporteur, elle a également *repoussé* les amendements n^{os} 435 et 436 de M. Jean Launay.

Article 3 (article L. 214-9 du code de l'environnement) : *Gestion du débit affecté*

Suivant l'avis de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 470 de M. Alain Ferry, ainsi que les amendements n° 443 de M. Jean Launay et 930 de M. Patrice Martin-Lalande.

Article 4 (articles L. 214-17, L. 214-18 et L. 214-19 [nouveaux] du code de l'environnement) : *Critères de classement des cours d'eau et obligations relatives au débit réservé*

SECTION 5 : OBLIGATIONS RELATIVES AUX OUVRAGES

— Article L. 214-17 : *Classement des cours d'eau pour la protection de leur état écologique*

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 571 présenté par M. Alain Ferry et l'amendement n° 446 de M. Jean Launay.

M. Jean Launay a regretté l'absence de reconnaissance des établissements publics territoriaux de bassin dans cet article. **M. André Flajolet, rapporteur**, a répondu que leur rôle était pris en compte à d'autres endroits du projet de loi.

Puis, suivant l'avis de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 448 de M. Jean Launay, les amendements n°s 32 et 34 de M. Yves Cochet et les amendements n°s 951 et 952 de M. André Santini. Elle a *accepté* la rectification de l'amendement n° 136 du rapporteur puis *repoussé* les amendements n°s 450 et 453 de M. Jean Launay, les amendements n°s 953, 955 et 956 de M. André Santini, les amendements n°s 36 et 37 de M. Yves Cochet, les amendements n°s 95 et 519 de M. Philippe-Armand Martin, l'amendement n° 572 de M. Alain Ferry, suivant l'avis de son rapporteur.

— Article L. 214-18 : *Débit minimal des cours d'eau*

Conformément à l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* les amendements n°s 454 et 455 de M. Jean Launay, les amendements n°s 38 et 39 de M. Yves Cochet, les amendements n° 500 et 501 de M. André Santini, les amendements n°s 504 et 503 de M. Philippe-Armand Martin, l'amendement n° 568 de M. Michel Bouvard et l'amendement n° 463 de M. Robert Lecou. Elle a également *repoussé* l'amendement n° 41 de M. Yves Cochet et l'amendement n° 467 de M. Alain Ferry.

Article 4 bis (nouveau) : *Définition des cours d'eau concernés par l'obligation d'implantation de bandes enherbées*

Conformément à l'avis de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 42 de M. Yves Cochet et l'amendement n° 307 de M. François Guillaume.

Article 5 (articles L. 214-14 à L. 215-18 [nouveaux] du code de l'environnement) : *Entretien des cours d'eau non domaniaux*

Suivant l'avis de son rapporteur, la Commission a repoussé l'amendement n° 480 de M. Jean Launay.

— Article L. 215-14 : *Obligations du propriétaire riverain au cours d'eau*

La Commission a *accepté* la rectification de l'amendement n° 148 du rapporteur puis *repoussé* l'amendement n° 481 de M. Jean Launay. Conformément à l'avis du rapporteur, elle a *repoussé* l'amendement n° 476 de M. Denis Merville.

— Article L. 215-15 : *Plan de gestion des cours d'eau*

Suivant l'avis de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 575 de M. Michel Bouvard. Elle a en revanche *accepté* l'amendement n° 576 du même auteur, conformément à l'avis favorable du rapporteur. Elle a *repoussé* l'amendement n° 70 de M. François Guillaume.

La Commission a ensuite *repoussé* l'amendement n° 308 de M. François Guillaume, conformément à l'avis défavorable du rapporteur.

Article 6 (articles L. 216-1, L. 216-1-1, L. 216-1-2 et L. 216-2 du code de l'environnement) : *Sanctions administratives en cas de non-respect des dispositions relatives à la police de l'eau*

— Article L. 216-1 : *Pouvoirs de l'administration en cas d'infraction à la police de l'eau*

La Commission a *accepté* deux amendements rédactionnels du rapporteur.

— Article L. 216-1-1 : *Pouvoirs de l'administration en cas de défaut d'autorisation ou de déclaration*

La Commission a *accepté* un amendement rédactionnel du rapporteur. Suivant l'avis de son rapporteur, elle a ensuite *repoussé* l'amendement n° 407 de M. Daniel Boisserie.

— Article L. 216-1-2 : *Obligation de remise en état du site en cas de cessation d'activité*

Conformément à l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 336 de M. Vincent Rolland.

Après l'article 6

Suivant l'avis de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 45 de M. Yves Cochet.

Article 7 (article L. 216-7 du code de l'environnement) : *Extension des pouvoirs des agents chargés des contrôles au titre de la police de l'eau*

Conformément à l'avis de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 494 de M. Pierre Amouroux.

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 493 de M. Pierre Amouroux, suivant l'avis défavorable du rapporteur. Elle a *accepté* l'amendement n° 12 du Gouvernement. Elle a *repoussé* l'amendement n° 958 de M. Michel Bouvard. Elle a *accepté* le retrait de l'amendement n° 172 de la Commission, déjà satisfait, et de l'amendement n° 173 présenté par le rapporteur, Mme Marcelle Ramonet et M. François Sauvadet, au profit d'un amendement des mêmes auteurs permettant au tribunal de procéder à un ajournement de peine et d'enjoindre au prévenu coupable de mettre son ouvrage en conformité avec les prescriptions fondées sur les articles L. 214-17 à L. 214-19 du code de l'environnement. Elle a *repoussé* l'amendement n° 46 de M. Yves Cochet, et l'amendement n° 484 de M. Jean Launay, identique.

Après l'article 7

La Commission a *accepté* l'amendement n° 13 du Gouvernement.

Article 8 (article L. 432-3 du code de l'environnement) : *Sanctions en cas de destruction de frayères et possibilité d'imposer des mesures de rétablissement du milieu aquatique*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 486 de M. Jean Launay.

Elle a en revanche *accepté* l'amendement n° 174 rectifié du rapporteur prenant en compte les travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent.

Elle a *repoussé* les amendements n° 635 de M. André Chassaigne, n° 47 de M. Yves Cochet, n° 512 de M. Philippe-Armand Martin, et n° 488 de M. Jean Launay.

Article 9 (article L. 435-5 du code de l'environnement) : *Limitation du droit de pêche de l'Etat et réforme de la gratuité du droit de pêche octroyée aux associations agréées*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 362 de M. Jean Launay, l'amendement n°925 de M. Patrice Martin-Lalande, l'amendement n° 311 de M. François Guillaume, et l'amendement n° 363 de M. Jean Launay.

Article 11 (articles L. 436-14 à L. 436-16 du code de l'environnement) : *Dispositions de lutte contre le braconnage*

— Article L. 436-16 : *Lutte contre le braconnage*

La Commission a *accepté* un amendement du rapporteur visant à mieux lutter contre le braconnage en permettant à la justice de saisir le produit de la pêche illégale, ainsi que tout instrument qui a servi ou était destiné à être utilisé pour pratiquer cette pêche.

Article 12 (article 1^{er} du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure) : *Classement des cours d'eau des DOM dans le domaine public fluvial*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 544 de M. Louis-Joseph Manscour. Alors que M. Jean Launay insistait sur la nécessité de reconnaître la spécificité des départements d'outre-mer, le rapporteur a indiqué que la définition des cours d'eau dans le code de l'environnement comprenait déjà les ravines et que l'amendement était en conséquence satisfait.

Article 13 bis (nouveau) (article L. 211-1 du code de l'environnement) : *Création de nouvelles retenues d'eau*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 49 de M. Yves Cochet, les amendements n^{os} 433 rectifié, 548 rectifié et 945 de M. Jean Launay.

Elle a *accepté* l'amendement n° 14 du Gouvernement.

CHAPITRE II : **Gestion quantitative**

Article 14 : *Délimitation de zones correspondant aux bassins d'alimentation des captages d'eau potable*

Elle a *repoussé* les amendements n^{os} 549 et 550 de M. Jean Launay. Elle a ensuite *accepté* les amendements n^{os} 16 et 15 du Gouvernement, sous réserve, pour le second d'une rectification, afin de viser l'alinéa 8 de cet article.

Article additionnel après l'article 14 : *Compétences du comité technique permanent des barrages (CTPB)*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 17 du Gouvernement.

Article additionnel après l'article 14 : *Liquidation des syndicats d'assainissement des voies privées*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 888 présenté par le rapporteur.

Article additionnel après l'article 14 : *Ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 582 présenté par le rapporteur.

Après l'article 14

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 894 de M. Yves Jégo.

Article 15 (article L. 214-4-1 [nouveau] du code de l'environnement) : *Établissement de servitudes dans le périmètre des ouvrages hydrauliques*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 583 présenté par le rapporteur.

Article 15 bis (nouveau) (article L. 214-4-2 [nouveau] du code de l'environnement) : *Présentation par l'exploitant d'un ouvrage hydraulique d'une étude de dangers*

La Commission a *accepté* l'amendement de suppression n°18 présenté par le Gouvernement.

Article 16 : *Application des règles relatives à la gestion équilibrée des ressources en eau aux installations classées pour la protection de l'environnement*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 858 de M. Yves Cochet

Article additionnel après l'article 16 bis : *Contribution du fonds de prévention des risques naturels majeurs au financement des études et travaux de prévention contre les risques naturels majeurs et de protection des lieux habités contre les inondations*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 19 rectifié présenté par le Gouvernement.

CHAPITRE III : Préservation et restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Article additionnel après l'article 17 : *réglementation des produits biocides*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 20 présenté par le Gouvernement.

Après l'article 17

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 50 de M. Yves Cochet.

Après l'article 18

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 551 de M. Jean Launay, partiellement satisfait par l'amendement n° 388.

Article 19 : *Habilitation de certains agents chargés de la police de l'eau à rechercher et constater les infractions aux règles relatives à l'usage des produits phytosanitaires*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 337 de M. Vincent Rolland.

Article 19 bis (nouveau) (article L. 213-21 [nouveau] du code de l'environnement) : *Agrément délivré par l'État à des organismes spécialisés dans la lutte contre les pollutions*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 585 du rapporteur.

Après l'article 19 bis

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 588 de M. Jean Launay.

Article additionnel après l'article 19 bis : *Protection de la biodiversité dans les espaces marins*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 21 rectifié présenté par le Gouvernement.

Article additionnel après l'article 19 bis : *Équipement des navires de plaisance en réservoirs ou dispositifs de traitement des eaux noires*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 586 rectifié du rapporteur.

Après l'article 19 bis

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 587 de M. Jean Launay, satisfait par l'amendement n° 586.

Article additionnel après l'article 19 bis : *Régime des sanctions pénales de la loi du 18 juin 1966 sur l'exercice de la pêche dans les Terres australes et antarctiques françaises*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 22 présenté par le Gouvernement.

Article additionnel après l'article 19 bis : *Régime de la saisie en cas d'infractions dans le domaine des pêches maritimes*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 29 présenté par le Gouvernement.

Article 20 (articles L. 256-1 à L. 256-3 [nouveaux] du code rural) : *Réglementation relative aux matériels d'application de produits antiparasitaires*

CHAPITRE VI : Règles relatives aux matériels d'application de produits antiparasitaires

— Article L. 256-2 : *Contrôle périodique des matériels destinés à l'application des produits antiparasitaires*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 315 de M. François Guillaume.

Après l'article 20

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 589 de M. Pierre Hellier et l'amendement n° 101 de Mme Muriel Marland-Militello.

Article 20 bis (nouveau) : Profils des eaux de baignade

La Commission a *accepté* l'amendement de rédaction globale n° 23 présenté par le Gouvernement, les amendements n^{os} 703, 704 et 705 de M. Jean Launay devenant sans objet.

Article additionnel après l'article 20 bis : *Suppression de l'intervention des services déconcentrés du ministère chargé de l'industrie dans les actions de recherche et de constat des infractions aux dispositions visant à protéger la ressource*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 584 présenté par le Gouvernement.

TITRE II

ALIMENTATION EN EAU ET ASSAINISSEMENT

CHAPITRE I^{ER} : Assainissement

Article 21 (article L. 425-1 [nouveau] du code des assurances) : *Création d'un fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues urbaines et industrielles*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 54 de M. Philippe Rouault, rapporteur pour avis au nom de la Commission des finances.

Article 22 (articles L. 1331-10, L. 1331-11 et L. 1331-11-1 [nouveau] du code de la santé publique) : *Pouvoirs de contrôle des communes et des syndicats d'assainissement en matière de raccordements des immeubles aux égouts, de déversement des eaux usées et des installations d'assainissement non collectif, et inclusion dans toute promesse de vente d'un diagnostic de conformité des installations d'assainissement non collectif*

La Commission a repoussé les amendements n^{os} 51, 52, 525, 526, 527 et 528 de M. Yves Cochet, l'amendement n° 375 de M. Jean Launay.

Elle a *accepté* l'amendement n° 521 de M. Philippe Feneuil.

CHAPITRE II : Services publics de distribution d'eau et d'assainissement

Après l'article 25

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 475 de M. Denis Merville.

Article 27 (article L. 2224-12 et articles L. 2224-12-1 à L. 2224-12-6 [nouveaux] du code général des collectivités territoriales) : *Règlement et tarification des services de distribution d'eau*

— Article L. 2224-12-4 du code général des collectivités territoriales : *Encadrement de la tarification de l'eau*

La Commission a repoussé les amendements n^{os} 530 et 531 de M. Yves Cochet.

Article additionnel après l'article 27 : *Installation d'un dispositif de comptage de l'eau froide pour chaque local privatif dans les immeubles collectifs nouvellement construits*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 24 du Gouvernement.

Article additionnel après l'article 27 : *Règle de majorité pour la demande d'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les copropriétés*

La commission a *accepté* l'amendement n° 99 de Mme Muriel Marland-Militello.

TITRE III

PLANIFICATION ET GOUVERNANCE

CHAPITRE I^{ER} : Attributions des départements

Article 28 (article L. 1331-16 du code de la santé publique) : *Modalités d'intervention des services d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE)*

La Commission a *repoussé* les amendements n^{os} 353, 354 et 355 de M. Jean Launay.

Elle a *accepté* un amendement de coordination du rapporteur.

Article additionnel après l'article 28 : *Précision relative au mode de fixation des quotas d'énergie réservée*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 56 de M. Philippe Rouault, rapporteur pour avis au nom de la Commission des finances.

Article additionnel après l'article 28 : *Versement par le producteur d'énergie d'une somme forfaitaire en échange de la libre utilisation de la part réservée d'énergie produite*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 57 de M. Philippe Rouault, rapporteur pour avis au nom de la Commission des finances.

Article 28 bis (nouveau) (article L. 3232-3 (nouveau) et articles L. 3333-11 et L. 3333-12 [nouveaux] du code général des collectivités territoriales) : *Fonds départemental pour l'alimentation en eau et l'assainissement*

— Article L. 3232-3 du code général des collectivités territoriales : *Création et missions du fonds départemental pour l'alimentation en eau et l'assainissement*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 382 de M. Jean Launay.

Section 5 : Contribution départementale pour l'alimentation en eau et l'assainissement

— Article L. 3333-11 (nouveau) du code général des collectivités territoriales : *Contribution départementale pour l'alimentation en eau et l'assainissement*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 357 de M. Jean Launay.

CHAPITRE II : Aménagement et gestion des eaux

Article 29 : *Contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux*

La Commission a *accepté* un amendement rédactionnel et un amendement de précision du rapporteur.

Article 31 : *Composition et fonctionnement de la commission locale de l'eau*

La Commission a *accepté* deux amendements rédactionnels du rapporteur. Elle a *repoussé* les amendements n° 358 de M. Jean Launay, et n° 295 de M. Marc Le Fur.

Après l'article 31

La Commission a repoussé l'amendement n° 296 de M. Marc Le Fur.

Article 32 (articles L. 212-5-1 et L. 212-5-1 [nouveaux] du code de l'environnement) : *Tenu et portée juridique du SAGE*

— Article L. 212-5-1 (nouveau) du code de l'environnement : *Tenu du SAGE*

La Commission a repoussé l'amendement n° 316 rectifié de M. François Guillaume, les amendements n^{os} 297, 298, 299 et 474 de M. Marc Le Fur.

Elle a *accepté* quatre amendements rédactionnels et un amendement de coordination du rapporteur.

— Article L. 212-5-2 du code de l'environnement : *Portée juridique du SAGE*

La Commission a *accepté* deux amendements de coordination du rapporteur.

Article 33 (article L. 212-6 du code de l'environnement) : *Procédure d'approbation du SAGE*

La Commission a *accepté* un amendement rédactionnel du rapporteur.

Article 34 (article L. 212-7 du code de l'environnement, article L. 212-8 à L. 212-11 [nouveaux] du code de l'environnement) : *Modification, révision et mise en conformité du SAGE*

La Commission a *accepté* un amendement de coordination du rapporteur.

Après l'article 34

La commission a *repoussé* l'amendement n° 472 de M. Denis Merville.

CHAPITRE III : Comités de bassin et agences de l'eau

Article 35 (articles L. 213-8 à L. 213-9-3 [nouveaux] du code de l'environnement) : *Composition et fonctionnement du comité de bassin et des agences de l'eau*

La Commission a *accepté* un amendement de coordination et un amendement rédactionnel du rapporteur, ainsi qu'un amendement du même auteur permettant à un syndicat mixte fermé de se constituer en établissement public territorial de bassin.

Sous-section 1 : Dispositions générales

— Article L. 213-8-1 du code de l'environnement : *Compétences des agences de l'eau et composition de leur conseil d'administration*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 319 de M. François Guillaume, l'amendement n° 25 du Gouvernement, que le rapporteur a estimé satisfait, l'amendement n° 59 de M. Philippe Rouault, rapporteur pour avis au nom de la Commission des finances.

Elle a *accepté* un amendement rédactionnel et un amendement de précision du rapporteur.

Sous-section 2 : Dispositions financières

— Article L. 213-9-1 du code de l'environnement : *Programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau*

La Commission a *repoussé* les amendements n^{os} 60 et 61 de M. Philippe Rouault, rapporteur pour avis au nom de la Commission des finances.

Elle a *accepté* un amendement de précision du rapporteur.

— Article L. 213-9-2 du code de l'environnement : *Interventions financières des agences de l'eau*

La Commission a *accepté* un amendement de précision du rapporteur, et a repoussé l'amendement n° 300 de M. Marc Le Fur.

Article 36 : *Orientations prioritaires du programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau entre 2007 et 2012*

La Commission a *repoussé* le sous-amendement n° 387 de M. Augustin Bonrepaux à l'amendement n° 250 de la Commission, les amendements n^{os} 386, 389 et 392 du même auteur, l'amendement n° 471 de M. Jean-Louis Léonard, et l'amendement n° 394 de M. Jean Launay.

M. Jean Launay s'est étonné de la position défavorable du rapporteur sur son amendement, alors que Mme la ministre chargée de l'environnement s'y était déclarée *a priori* favorable le matin même. Le rapporteur a alors indiqué que sa position personnelle pourrait évoluer à la lumière des débats.

Elle a *accepté* deux amendements de précision et un amendement de coordination du rapporteur, ainsi que les amendements n^{os} 26 et 27 du Gouvernement.

Article 37 (articles L. 213-10, L. 213-10-1, L. 213-10-2, L. 213-10-3, L. 213-10-4, L. 213-10-5, L. 213-10-6, L. 213-10-7, L. 213-10-8, L. 213-10-9, L. 213-10-10, L. 213-10-11, L. 213-10-12 [nouveaux] du code de l'environnement) : *Redevances des agences de l'eau*

Sous-section 3 : Redevances des agences de l'eau

Paragraphe 1

Dispositions générales

— Article L. 213-10 (nouveau) du code de l'environnement : *Liste des redevances perçues au profit des agences de l'eau*

La Commission a *accepté* un amendement de coordination du rapporteur, et a *repoussé* les amendements n^{os} 63 et 64 de M. Philippe Rouault, rapporteur pour avis au nom de la Commission des finances.

Paragraphe 2

Redevances pour pollution de l'eau

La Commission a *accepté* un amendement rédactionnel du rapporteur.

— Article L. 213-10-2 (nouveau du code de l'environnement) : *Redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 65 de M. Philippe Rouault, rapporteur pour avis au nom de la Commission des finances.

